



COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « SPORT »

7 mai 2021

Séance animée par les co-présidents du groupe de travail Sport :

- **Sylvie MICHELI-HOUDAIS**, maire de Rognac
- **David LAZARUS**, maire de Chambly

Ordre du jour :

- **Nouvelles mesures sanitaires** : échanges autour des nouvelles mesures sanitaires mises en œuvre depuis le 3 mai 2021.
- **Point d'étape sur les conférences régionales du Sport** : échanges avec Anne-Lise QUIOT, conseillère en charge des territoires de l'Agence nationale du Sport.
- **Financement des équipements sportifs** : échanges avec Anne WITTMANN, conseillère au cabinet de la ministre en charge des Sports, sur les aides financières à destination des collectivités.
- **Violences dans le sport** : échanges avec Sébastien BOUEILH, directeur et fondateur de l'association Colosse aux Pieds d'Argile

I- ORGANISATION DE LA REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITES SPORTIVES

A compter du 3 mai et jusqu'au 19 mai 2021, la pratique sportive est autorisée dans l'espace public sous réserve d'une distanciation de 2 mètres et par groupe de 6 personnes maximum. Les pratiques sportives collectives et de contact restent interdites.

La pratique sportive dans les ERP intérieurs (de type X) et de plein air (PA) est autorisée pour le public prioritaire, notamment pour les groupes scolaires et périscolaires, dans le respect du couvre-feu en vigueur.

Pour les autres publics, elle n'est autorisée que dans les équipements de plein air (de type PA) avec une distanciation de 2 mètres entre les pratiquants.

L'utilisation des vestiaires collectifs est autorisée uniquement pour le public prioritaire.

Les compétitions amateurs restent interdites, ainsi que l'accueil des spectateurs, quel que soit le type d'équipements.

Les co-présidents précisent que le ministère des Sports fait régulièrement des affichages de qualité sur les mesures relatives à la reprise progressive des activités sportives et invitent les membres du groupe de travail à les diffuser.

Observations des membres du groupe de travail :

Certains élus font état de difficultés quant à la mise en œuvre des protocoles lors des transports scolaires : peut-on mettre ensemble dans un même bus deux associations ou deux groupes différents d'un même établissement scolaire ?

De même, les élus relèvent qu'avec le non-brassage des élèves instauré par le protocole de l'Education Nationale, les élèves des classes ULIS ne peuvent plus faire d'activités sportives.

Ces observations seront remontées au ministère des Sports lors de la réunion hebdomadaire à laquelle participe l'AMF.

II- INTERVENTION D'ANNE-LISE QUIOT, CONSEILLERE EN CHARGE DES TERRITOIRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Les conférences régionales du sport se mettent progressivement en place depuis le début de l'année 2021. Les conférences régionales du sport en Outre-mer seront installées au 2nd semestre 2021, après publication du décret ad-hoc.

Des commissions ou groupes de travail ont déjà pu se mettre en place dans certaines conférences, comme par exemple en Pays de la Loire ou dans le Grand-Est où respectivement 4 et 6 commissions ont été installées.

Les conférences des financeurs seront installées dans un second temps par les présidents des conférences régionales du sport, dès que le projet sportif territorial sera établi.

Si l'année 2021 est une année de transition car la plupart des régions mettront en place des conférences « hybrides » pour pouvoir travailler à la ventilation des crédits de l'Agence, l'objectif poursuivi est une ventilation de l'enveloppe annuelle déléguée par l'ANS en fonction des priorités mentionnées dans le projet sportif territorial.

Ces crédits seront abondés par d'autres crédits apportés par les autres co-financeurs sur la base de dispositifs ou de compétences existantes. Ainsi, les crédits de l'Agence ont vocation à être complétés par des co-financements d'entreprises privées, de fondations... voire de fonds européen comme dans le cadre du sport santé.

Observations des membres du groupe de travail :

Les membres du groupe de travail insistent sur la nécessité de disposer d'un guichet unique. Ils soulignent qu'il est compliqué pour eux de suivre tous les dispositifs mis en œuvre par le gouvernement.

Par ailleurs, avec la mise en œuvre du plan de relance, les élus précisent être submergés de propositions et de demandes de subventions car la crise sanitaire a fortement impacté les associations.

Les élus relèvent la complexification des dossiers de subventions et de fonds de concours ainsi que l'inadéquation des calendriers des financeurs, entraînant des difficultés de gestion dans les territoires.

Conscients que l'Agence fait face à un nombre très important de demandes de subventions au regard du budget dont elle dispose, ils estiment néanmoins qu'elle doit simplifier les procédures car ils constatent qu'aujourd'hui, de nombreuses petites collectivités finissent par ne plus solliciter l'Agence.

Enfin, ils s'interrogent sur l'élaboration de la clef de répartition au sein des CRS.

Plus globalement, les élus craignent que ne se reproduisent avec les CRS les difficultés rencontrées avec le CNDS dont le fonctionnement était jugé trop complexe et trop administratif.

En réponse aux observations des élus, la représentante de l'Agence précise qu'elle comprend que les dispositifs de financements puissent créer de la confusion pour les élus car ils sont pléthoriques. Toutefois, il faut noter que les dispositifs supplémentaires s'expliquent par le fait que l'Agence bénéficie de moyens supplémentaires. Le manque de lisibilité et la nécessaire simplification des procédures sont des objectifs entendus mais la méthodologie pour mettre en œuvre ces sujets n'est pas simple car la notion de guichet unique nécessite de regrouper de nombreux acteurs. Elle explique que les équipes font le maximum pour libérer les financements pour les structures, dans un contexte particulièrement compliqué lié à la crise sanitaire.

Enfin, concernant la clef de répartition des CRS, la représentante de l'Agence signale qu'aujourd'hui, au niveau national, l'objectif est de pouvoir financer prioritairement les territoires carencés à savoir les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Elle précise que la conférence des financeurs pourra également décider de financer prioritairement les équipements situés dans les QPV et ZRR si une telle priorité est fixée dans le projet sportif territorial.

III- INTERVENTION D'ANNE WITTMANN, CONSEILLERE AU CABINET DE LA MINISTRE EN CHARGE DES SPORTS

La crise a été éprouvante pour le monde du sport et elle a généré beaucoup de frustrations en raison des fermetures d'équipements et des interruptions ou du huis clos des spectacles sportifs.

La conseillère précise qu'étant attentif au développement du parc d'équipements et à l'amélioration du parc existant nécessitant des rénovations, le gouvernement souhaite y consacrer des moyens financiers via l'Agence.

L'enveloppe DETR dispose de plus d'1 md € pour les investissements structurants mais ces fonds ne concernent pas uniquement les équipements sportifs.

L'enveloppe DSIL de 570 M€ a bénéficié d'1 M€ supplémentaire en juillet dernier.

Dans le cadre de la loi de finances initiale, le plan de relance prévoit une dotation de soutien pour la rénovation thermique des équipements communs et des équipements sportifs de 950 M€ auxquels viennent s'ajouter 50 M€ de crédits qui ont été confiés à l'Agence. Ces 50 M€ adossés à la DSIL visant à encadrer en matière d'équipements sportifs les financements de l'Agence, ont fait l'objet d'une instruction le 25 février dernier. L'enveloppe de 50 M€ octroyée par l'Agence sur la rénovation thermique des équipements sportifs peut être articulée avec les financements la DSIL.

Globalement, les collectivités peuvent mobiliser pour leurs équipements sportifs la DETR, la DSIL, les crédits supplémentaires sur la DSIL et les fonds européens même s'ils ne sont pas explicitement fléchés.

Toutefois, il est rappelé que dans le plan de relance, tout comme dans le cadre de ses enveloppes habituelles, l'Agence priorise les territoires carencés (QPV et ZRR).

Enfin, dans le cadre du Comité Interministériel des Villes, une enveloppe supplémentaire de 30 M€ sera allouée à l'Agence pour un plan de rattrapage des équipements sportifs, visant principalement la construction des équipements.

6 M€ supplémentaires seront fléchés pour le soutien aux associations et au développement du tissu associatif local. A ce stade, tous les arbitrages n'ont pas encore été déterminés concernant cette enveloppe de 36 M€.

Observations des membres du groupe de travail :

Les élus relèvent deux grandes difficultés :

- la première est de répondre à une forme d'urgence sportive car les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 se profilent mais les crédits octroyés par le ministère des Sports restent insuffisants pour répondre à cet enjeu.
- La seconde est que le plan de relance vise la rénovation énergétique des équipements mais exclut la construction d'équipements nouveaux alors même qu'il n'existe que très peu de moyens pour la construction neuve d'équipements sportifs.

Par ailleurs, ils insistent sur la nécessité pour les collectivités de disposer de financements pour les équipements aquatiques. Ce parc, désormais insuffisant ou obsolète, concourt à une mission de service public en permettant l'apprentissage de la natation, enjeu de santé publique indispensable à la réduction du nombre de noyades.

Les élus regrettent que les financements du plan de relance ne visent pas expressément le domaine du sport.

Ils réclament la création d'un guichet unique et soulignent que les services des ministères ont des compétences dont ne disposent pas les communes et les agglomérations. Ils pourraient ainsi aider les collectivités en matière d'ingénierie.

Enfin, les élus constatent que le sport est devenue une variable d'ajustement des finances publiques et qu'il convient de prendre en compte son coût social en terme de santé et de cohésion des quartiers.

En réponse, la représentante du ministère reconnaît que la rénovation thermique est priorisée, car les fonds du plan de relance sont liés au plan européen.

Elle indique que le sujet des piscines est bien identifié dans le plan de relance. Le ministère essaiera d'apporter autant que possible des réponses. Elle précise que les collectivités doivent s'appuyer sur les services départementaux pour leur besoin en ingénierie.

Concernant l'enveloppe des CPJ, le ministère est conscient de l'insuffisance de ladite enveloppe compte-tenu du nombre de dossiers retenus. Le ministère portera ce sujet lors de la prochaine négociation budgétaire.

IV- INTERVENTION DE SEBASTIEN BOUEILH, DIRECTEUR ET FONDATEUR DE L'ASSOCIATION COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

L'association a été créée en 2013 et est reconnue d'utilité publique depuis 2020. Son fondateur, Sébastien BOUEILH en est désormais le directeur. L'association a signé une convention nationale avec l'Agence nationale du sport pour le développement d'antennes au niveau territorial.

Elle dispose actuellement de 8 intervenants régionaux (IdF, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Ile de la Réunion, AURA, Centre-Val-de-Loire, Bretagne/Normandie et Grand-Est) et de 8 antennes (mêmes régions que précédemment).

Elle mène des actions de sensibilisation et de prévention dans le milieu sportif (fédérations, clubs...), le milieu éducatif et sportif (CREPS, Pôle-Espoir...), le milieu scolaire (écoles, collèges, lycées et universités – les académies de Bordeaux et Montpellier ont agréé l'association) et le grand public (collectivités locales, associations...). Le discours est adapté au public et un temps d'entretien individuel est prévu après chaque intervention afin de recueillir la parole.

Par ailleurs, elle propose des formations qui se présentent sous forme de modules, en présentiel ou distanciel. Ces formations s'adressent aux éducateurs sportifs des collectivités territoriales, des éducateurs sportifs et des membres de commissions des fédérations sportives, des agents de l'Etat en charge des enquêtes administratives ou judiciaires.

Enfin, elle accompagne les victimes en recueillant leur témoignage, en les orientant pour les procédures juridiques et en les accompagnant psychologiquement (elle propose des consultations psychologiques gratuites pour les victimes et les victimes collatérales – notamment les parents et les témoins) et organise des stages intitulés « semaines de résilience » pour les adolescents.

L'association a fait 261 interventions en 2020 ce qui représente un public de 6.548 adultes et 3.005 jeunes (moitié moins que 2019 en raison de la crise sanitaire). 40 formations ont été organisées sur cette même période (soit 24 de plus qu'en 2019).

Dans le milieu scolaire, entre 2017 et 2021, l'association est intervenue 288 fois ce qui représente un public de 5.393 élèves. Dans ce cadre, entre le 1er janvier et le 31 mars 2021, elle a procédé à 50 signalements et 5 informations préoccupantes.

Elle a construit un guide à destination des enfants de 5 à 15 ans, un guide à destination de l'encadrant et une charte. Une quarantaine de fédérations sportives sont engagées auprès de l'association.

Elle pour objectif de créer une semaine de résilience pour les victimes mineures, d'avoir un intervenant dans chaque région et d'obtenir l'agrément de l'Education Nationale.